



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

CR du CA du 12 Mars 2019

Présents : P. Aloupis - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – S. Cabrera - M-C. Camus-Delage - E. Chauvet - A. Faure-Bismuth - N. Franck – C.M. François-Poncet – A. Gibeault - J. Glas - C. Lechartier-Atlan – S. Lepastier – J. Lucchini - I. Martin-Kamieniak – D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : E. Castells-Mourier – V. Kapsambelis - F. Moggio

Invité présent : M. Bertrand

Organisation et préparation des assemblées générales du 24 Mars 2019

1/ Approbation des PV des 29 Janvier et 05 Février 2019

PV du CA du 29/01 : approuvé à l'unanimité

PV du CA du 05/02 : approuvé à l'unanimité

Ce CA étant le dernier de la mandature, son PV sera à approuver par vote électronique

Avec l'accord du CA le point 3 précèdera le point 2

3/ Comptabilité de la SPP : la parole est donnée à Mr Bahri, expert-comptable.

- Cette année 2018, seconde année pleine rue Daviel, a été une bonne année comptable malgré les inquiétudes, grâce à une vigilance dans tous les domaines.

Il y aura un rectificatif dans ce qui sera présenté à l'AG par rapport à ce qui vous est présenté ce soir, le CFSO ayant modifié son résultat hier.

Mr Bahri souligne l'intérêt de l'achat des locaux dont les dépenses énergétiques sont moindres que rue St Jacques.

Ces comptes sont arrêtés, sous réserve de la modification annoncée, à l'unanimité.

Une question est posée à propos des cotisations appelées mais non rentrées : les créances douteuses sont intégrées dans « provision pour risque », et des sollicitations personnalisées ont abouties soit à des paiements, soit à des démissions ou des radiations.

- Le mandat du Commissaire aux comptes s'est terminé l'an dernier. Mais le référencement de la SPP comme organisme formateur rend obligatoire la nomination d'un Commissaire aux comptes. Son mandat est de 6 ans, non révocable, il ne peut même pas démissionner. Mr Bahri nous soumettra des noms, titulaires et suppléants.

Il est rappelé que sa nomination se fera lors de l'AG 2019 avec effet immédiat et qu'il faudra prévoir un mandat supplémentaire pour qu'il puisse valider les comptes de l'année 2018. Pour l'instant ce référencement bénéficie aux inscriptions au CPLF mais d'autres activités pourraient être concernées.

- Rapport financier par C.M. François-Poncet et P. Aloupis

Ce rapport ne reprendra pas les éléments donnés par Monsieur Bahri. Il est souligné combien ces quatre années depuis l'achat des locaux ont été un véritable défi. Il faudra en tenir compte pour le budget 2019.

Le budget 2019 se base sur une légère érosion de 1 %, de nos membres. Les charges sont reconduites au niveau du budget 2018, mais ne permettent pas un équilibre financier. Le choix a été fait de ne pas combler ce déficit par une augmentation des cotisations mais d'envisager une diminution des charges de personnel, qui sont très élevées par rapport à la taille de l'association, d'un quart de salaire. Les membres d'une association moins riche pourraient reprendre une plus grande part d'implication dans la gestion des affaires. La discussion s'ouvre avec une demande de précisions sur la diminution du temps de salariées. Il est envisagé une rupture conventionnelle ou un licenciement économique. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une question de personne mais de l'adaptation du nombre de secrétaires à la taille de l'association. La bibliothèque et la RFP ont toutes deux déjà perdu un mi-temps et leur fonctionnement est durement impacté. Face à l'effort demandé à l'ensemble du personnel, leurs demandes particulières, comme par exemple du télétravail, sont examinées avec attention et une augmentation de 1% leur a été accordée. Il est souligné que la personnalisation de projet de licenciement n'est pas du ressort d'un CA mais seulement le budget provisionnel.

La question de l'échelonnement du paiement de la cotisation demandée lors d'une CRR sera possible grâce à l'achat d'un logiciel qui interfacera la base de données, la banque et la comptabilité.

La trésorière est félicitée pour la qualité de son travail.

Le budget 2019 est voté à la majorité (1 abstention)

4/ Rapport moral C. Baruch, A. Rosenberg, M.C. Camus-Delage (approbation)

Après les turbulences de l'installation rue Daviel, il est redevenu possible de se recentrer sur les activités scientifiques, tellement nombreuses que certaines se sont chevauchées.

Recommandation est faite de bien lire les envois groupés. Les pistes pour faire connaître la psychanalyse et susciter l'intérêt pour la formation proposée à la SPP sont évoquées. Le développement des activités ouvertes grâce à l'amélioration du site Internet, l'utilisation de comptes Facebook et Twitter va dans ce sens.

Une question est posée au sujet de la réforme des statuts et des nouveautés imposées par le ministère : une information sera donnée aux membres à l'AG mais si une catégorie refuse les modifications de statuts, ceux-ci ne seront pas modifiés. En revanche, si elles sont adoptées, il faudra qu'ils soient de plus conforme aux nouveaux statuts type établis par le ministère en juin 2018.

Demande est faite d'utiliser le sigle API et non IPA dans ce rapport et de remplacer « task force » par « commissions ad'hoc ».

Au plan international le modèle français n'est pas remis en cause, mais il est intéressant de connaître les différences existantes entre les sociétés appliquant ce modèle.

L'inscription des AeF à l'Ipsa, qui n'a concerné que ceux allant au congrès de Londres, est budgétée pour tous les AeF en 2019.

Le rapport se termine par des remerciements au personnel.

Une proposition de garder sur les listes des honoraires démissionnaires pour avoir plus de poids aux yeux des pouvoirs publics, est jugée trompeuse et risquée pour les personnes

cherchant un analyste, ceux-ci n'étant plus membre une analyse avec eux rendrait l'admission au cursus impossible.
Rapport approuvé.

5/ Mesures transitoires à prévoir en cas d'approbation des modifications des Statuts et du Règlement Intérieur

Après avis de Monsieur Poirier, il s'agirait de refonte des statuts selon le nouveau modèle exigé par le Conseil d'État. Aucune de ces modifications de forme et d'ajout ne concernent les mesures proposées aux AG.

Proposition de nommer deux mandataires pour cette mise en conformité des Statuts et RI qui sera soumise à une nouvelle AG. L'information sera donnée lors de l'AG.

6/ Élection du directeur des Débats de psychanalyse

Candidature d'Isabelle Martin-Kamiéniak, avec l'accord de C. Rayna président de la Commission des publications.

Après la déclaration d'intentions, le problème de la diffusion est souligné ainsi que le prix du numéro qui est également un frein.

Vote : élue à l'unanimité

2/ Rapport du CECE A. Gibeault

Cette année il y a eu 9 titulaires formateurs élus.

La commission s'est préoccupée du devenir des AeF étrangers, formés à l'Institut, dans leur pays d'origine. Comment respecter les critères de l'API tout en les soutenant ?

La réforme du modèle Eitingon soulève bien des questions.

Il y a eu une journée de réflexion sur le modèle français et ses applications, selon les sociétés.

Une réflexion a également été menée sur les Instituts, les cursus et le suivi des cursus, tant du côté des AeF que des superviseurs. La parole pourrait être donnée aux AeF à la fin du cursus comme c'est pratiqué dans de nombreuses sociétés, excepté à la société anglaise et celle de Paris, sauf dans certaines sociétés comme la Société britannique et la Société de Paris.

7/ Demande de réintégration d'A. Krivitzky.

Ce collègue avait démissionné pour raisons de santé, et demande maintenant à revenir.

Le CA propose qu'il soit d'abord reçu par le Président du Groupe toulousain.

8/ Résultats du questionnaire du CST

Les résultats et propositions seront envoyés à l'ensemble des membres avant l'AG.

Si la réforme est votée, proposition est faite de poursuivre la discussion, ce qui ferait partie des mesures transitoires : prorogation des mandats actuels pour la COPEA et le CST, pour ceux qui le souhaitent.

Remerciements à M. Bertrand pour son rapport.

9/ Questions diverses

- Proposition du Groupe Toulousain de créer une nouvelle catégorie de membres sans droit de vote, dans ses statuts. Cette proposition est acceptée par le CA.
- Deuxième information, la création des « amis de la BSF » dont le dépliant sera inséré avec l'appel à cotisation. La proposition de diffuser cette information au groupe de contact a été acceptée.
- La demande de partenariat de la BSF avec des groupes comme l'espace analytique a été acceptée

Remerciements aux membres du CA.

Fin du CA 23H50

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

Anne ROSENBERG
Marie-Claire CAMUS-DELAGE
Secrétaires Générales adjointes